

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 7 novembre 2022 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraïche, conseillère
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller

Absent : Monsieur Jean-François Synnett, conseiller
Madame Anna-Kim Fournier, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2022-11-027

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2022®
- 4) Acceptation des déboursés d'octobre 2022®
- 5) Acceptation des comptes à payer®
- 6) Entente dossier piste d'atterrissage®
- 7) Dépôt déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil®
- 8) Nomination d'une personne pour le CA du TACIM ®
- 9) Nomination d'un représentant pour AJHG ®
- 10) Renouvellement entente AJHG ®
- 11) Liste des contribuables endettés envers la municipalité®
- 12) Vœux des fêtes®
- 13) Suivi du maire et des conseillers
- 14) Correspondance;
- 15) Varia;
- 16) Période de questions
- 17) Levée de la séance; ®

2022-11-028

Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2022

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 3 octobre 2022 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2022-11-029

Acceptation des déboursés d'octobre 2022

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les déboursés d'octobre 2022 soient adoptés tels que présentés.

2022-11-030

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 31 octobre 2022; en conséquence, après discussion, il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 93 804.10 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

2022-11-031

Entente piste d'atterrissage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère que la dernière offre de la Corporation de développement de la Rivière-Madeleine est raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est désireux de régler le dossier hors cour et ainsi éviter d'encourir des frais juridiques important;

Considérant les documents fournis par notre avocate : Transaction quittance, Jugement et Déclaration sous serment;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement que le conseil municipal mandate pour et au nom de la municipalité le maire Joël Côté à signer tous les documents préparés par l'avocate dans le dossier.

2022-11-032

Dépôt déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Considérant qu'en vertu des articles 357 et 358 de la LÉRМ, tout membre d'un conseil municipal doit :

- produire une déclaration écrite des intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection;
- mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires;
- divulguer ses intérêts lorsqu'une question débattue par le conseil de la municipalité les concerne.

Le directeur fait dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaires des membres du conseil.

2022-11-033

Nomination d'une personne pour le CA du TACIM

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que Sylvie Langlois soit la conseillère représentante au CA du TACIM pour la prochaine année.

2022-11-034

Nomination représentant à AJHG

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que Anna-Kim Fournier soit la conseillère représentante au comité exécutif de AJHG pour la prochaine année.

2022-11-035

Renouvellement entente AJHG

ATTENDU que Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire conclure une entente avec les municipalités de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, de Mont-St-Pierre, de Rivière-à-Claude, de Marsoui et de la Martre.

ATTENDU que l'entente actuelle qui était d'une durée de un an est à renouveler.

ATTENDU que les municipalités, parties à l'entente, désirent se prévaloir de l'article 569 et suivant du Code municipal, en vue de conclure une entente intermunicipale relative

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolut unanimement d'accepter l'entente comme présentée.

2022-11-036

Liste des contribuables endettés envers la municipalité

Le directeur général Monsieur Vital Côté présente la liste des contribuables endettés envers la municipalité au 31-10-2022; pour un total de 109 658.89 \$ incluant des intérêts pour 7 400.98 \$.

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et adopté à l'unanimité des conseillers présents que Vital Côté directeur général est autorisé à accepter des ententes pouvant s'échelonner jusqu'au 31 décembre 2022 et qu'à une séance du conseil après cette date, si certains comptes demeurent impayés le conseil pourra prendre des actions pour recouvrer les sommes.

2022-11-037

Vœux des fêtes

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'acheter une demie page dans le journal le Phare, pour des vœux du temps des fêtes au montant de 75 \$ plus taxes.

Suivi du Maire et des conseillers

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

Correspondance

Le Maire, Joël Côté, fait lecture des diverses correspondances.

Varia

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance.

2022-11-038

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 20.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général

